

Résumé de principes militaires [fin]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **12 (1867)**

Heft 15

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-331418>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;
E. CUÉNOT, capitaine fédéral du génie.

N° 15.

Lausanne, le 10 Août 1867.

XII^e Année.

SOMMAIRE. — Résumé de principes militaires, par C. (*Fin.*) —
Le yatagan et la baïonnette. — Bibliographie. *Histoire militaire du territoire actuel de la Belgique*, par Emile Verstraete. *Art militaire*, par l'ingénieur Cesar Cavi. *Probabilités du tir et appréciation des distances à la guerre*, par E. Adan. *Memorandum on the prussian army, in relation to the campaign of 1866*, par Reilly. *Souvenirs d'un ex-officier (1815-1815.)* — **Nouvelles et chronique.**

RÉSUMÉ DE PRINCIPES MILITAIRES

par

C

LA CAVALERIE.

Le cavalier doit regarder son arme comme un véritable héritage de la chevalerie.

Il doit vouer son affection et ses soins à son cheval, de même qu'un fiancé à sa bien-aimée.

De l'adresse dans l'équitation individuelle, voilà pour lui une condition *sine quâ non*.

L'alignement sur le centre forme, pour la cavalerie, la base de sa concentration.

Le cavalier ne doit pas se fier à son arme à feu, mais il ne doit pas non plus la dédaigner.

La rapidité de sa monture, voilà sa meilleure arme.

Saisir l'à-propos du moment, voilà le couronnement de sa valeur.

Que la cavalerie ne reste pas à cheval, à attendre des ordres.

Ne permets pas que, pendant une marche, la cavalerie (ou l'artillerie) soit trop rapprochée de l'infanterie. Les distances donnent le grand air indispensable et rendent la marche plus régulière. Tout tiraillement fatigue.

La plus belle manœuvre de la cavalerie, c'est la manœuvre oblique.

Par celle-là, l'ennemi reste le plus longtemps possible dans l'incertitude sur le point précis où sera dirigé le choc.

Si l'ennemi a déjà formé un carré, tâche de lui faire décharger ses armes, en le harcelant par des groupes de cavaliers avant le commencement de l'attaque principale.

Aucun obstacle ne doit retarder le moment de donner sur l'ennemi, le sabre à la main.

Pour la poursuite, le mieux est d'employer la cavalerie, accompagnée d'une artillerie à cheval, si cela se peut ainsi.

Pendant la journée, les reconnaissances se font le plus convenablement à cheval. A l'approche de la nuit, c'est l'infanterie qui doit en être chargée.

L'ARTILLERIE.

Que la science soit la base de la pratique, mais que la pratique ne soit pas dominée par la science.

Donne une arme convenable à l'artilleur, qui, lorsqu'il a mis pied à terre, reste debout près de son canon. Quand on est dépourvu d'arme, on est enclin à s'enfuir.

La facilité des réparations, voilà une des premières conditions du matériel.

Plus le boulet rase la terre, plus le canon est bon.

N'épuise jamais tes munitions jusqu'au dernier boulet ; c'est lui qui tient en respect l'ennemi qui t'assaille.

Ne fatigue pas le train par un empressement superflu.

Evite de placer l'escorte du canon derrière l'artillerie, si celle-ci se trouve dans la mêlée.

En général ne place pas les canons dans la ligne des tirailleurs.

Ne disperse jamais l'effet de l'artillerie.

N'oublie pas qu'il y a un angle mort, lorsque tu es tenté d'occuper des hauteurs dominantes.

En tirant, vise avec exactitude, même aux dépens de la vitesse, et non *vice versa*.

Le dernier coup est le meilleur.

L'ÉTAT-MAJOR (AIDES-DE-CAMP).

Une perception rapide, un esprit développé et de la discrétion, voilà les qualités nécessaires à l'officier d'état-major (aide-de-camp).

Il doit savoir bien apprécier l'importance de la discipline ;

Être initié aux idées du commandant, les bien comprendre, et témoigner des égards pour ses actes ;

Ne jamais rien remettre ;

Faire aller son cheval au trot, mais avec ménagement, car le cheval est d'importance pour lui ;

Habituer l'œil, même en temps de paix, à juger du terrain ;

Tâcher de se rappeler les noms des lieux et des personnes, et savoir toujours s'orienter.

Chercher de son mieux à donner les éclaircissements qu'on pourrait lui demander, tout en se gardant bien de « juger l'affaire sur l'étiquette, » et de dire plus que ce dont il est certain ;

S'enquérir auprès du commandant supérieur, plutôt que de donner des instructions présomptueusement, et de son propre mouvement.

On transmet les ordres au nom du général, d'une manière polie, mais toujours avec calme et précision.

Les ordres devront être ponctuellement exécutés; il ne suffit donc pas de les répéter, il faut savoir aussi se faire comprendre, et veiller, en cas de besoin, à ce qu'on s'y conforme rigoureusement.

Un officier d'état-major, ou aide-de-camp, doit être parfaitement sûr de la quantité de provisions et de munitions qui restent dans les dépôts.

Il doit calculer, pour la marche des troupes, plutôt trop de temps que trop peu;

Préparer d'avance des quartiers aux troupes en marche, afin de gagner du temps;

Apprendre à juger de la force des troupes qui se font voir de loin.

Comme chef d'état-major, il devra veiller à l'observation scrupuleuse de l'ordre prescrit pour la marche et pour l'escorte.

Il devra lui-même reconnaître les positions avant de les faire occuper. Les troupes qui avancent pourront alors prendre immédiatement leurs places, ce qui préviendra l'encombrement ainsi qu'un retard inutile.

En pareilles occasions, il devra instruire chaque commandant de corps du but auquel celui-ci doit s'efforcer de parvenir avec sa division, de la position des forces qui combattent à côté de lui, du point d'attaque et du chemin de retraite.

S'il doit reconnaître l'attitude de l'ennemi, il faut qu'il avance, autant que possible dans la direction voulue, avec toute la circonspection nécessaire, pour voir l'étendue de la position de l'ennemi, juger des espèces d'armes qu'il possède et des principaux points de la situation.

Si la reconnaissance s'exécute au moyen d'un corps de troupe, c'est lui qui le conduira.

Il ne permettra jamais au train de quitter ses colonnes et de barrer le passage, surtout lorsqu'on est sur le point de livrer bataille.

Il devra anéantir à temps les lettres et les ordres écrits, afin qu'ils ne puissent tomber aux mains de l'ennemi.

Au reste, il est de son devoir de tâcher de découvrir, au plus fort du combat, les points faibles soit de son côté, soit de celui de l'ennemi.

LE YATAGAN ET LA BAIONNETTE.

La question de l'adoption du yatagan pour toute l'infanterie est remise en discussion par la pièce suivante dont on nous demande la publication.

A toutes les sociétés militaires de la Confédération suisse.

Chers frères d'armes!

En vue des négociations encore pendantes concernant la fixation de l'ordonnance pour les nouvelles armes à feu portatives, nous croyons devoir, comme déjà cela s'est pratiqué partiellement, proposer au Conseil fédéral l'adoption du yatagan pour toutes les troupes à pied.

Nous vous l'annonçons avec prière de nous appuyer en cela et dans ce but nous mettons à votre disposition quelques exemplaires de notre adresse du 30 juin.

Agrérez les salutations de vos frères d'armes!

Berne, le 4 juillet 1867.

Au nom de la société des sous-officiers:

Le Président,

J. AMMANN, serg.-major.

Le Secrétaire,

F. BALMER, serg.-major.

Au nom de la société des officiers

de la ville de Berne:

Le Vice-Président,

J.-J. HUNZICKER, capitaine.

Le Secrétaire,

H. BRUNNER, lieut. d'état-major.

AU HAUT CONSEIL FÉDÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE.

Monsieur le Président!

Messieurs les Conseillers!

Dans les transformations qu'ont subies les moyens de défense nationale durant les 10 dernières années, on peut citer des occasions fré-